



Chartres, le 1^{er} février 2026

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION

Chers(ères) ami(e)s,

Vous êtes invité(e)s à participer à l'Assemblée Générale de l'Association Hospitalité Chartraine Notre Dame de Lourdes, qui aura lieu le

DIMANCHE 22 MARS 2026

à la Visitation, 22 avenue d'Aligre à **CHARTRES** (entrée par le 26)

- 9 h 00 : Accueil
- 9 h 30 à 11 h 15 : **Assemblée Générale** : temps de prière, ouverture de la rencontre et présentation de la journée par le président, lecture et approbation des rapports d'activité et financier de l'année 2025, rapport moral du président, réponses aux questions écrites.
- 11 h 30 : Messe à la chapelle de la Visitation
- 13H00 à 14H30 : Apéritif puis déjeuner
- 15H00 à 16h00 : **Intervention et témoignage de Mme Edith LABAISSE**
(cf. flyer ci-joint)

NB : cette intervention n'est pas réservée aux membres de l'Hospitalité, toute personne intéressée peut s'y joindre, n'hésitez pas à en parler !

Merci de renvoyer votre bulletin réponse AU PLUS TARD le 6 MARS 2026 à Charles NOUVELLON par SMS, e-mail ou courrier (cf ci-dessous).

Dans la joie de nous retrouver,

Fraternellement.

Le Président, Marc PETIT



Pièce jointe : bulletin-réponse à renvoyer DANS TOUS LES CAS avec le règlement de votre cotisation



Assemblée générale de l'HCNDL du dimanche 22 mars 2026

BULLETIN-RÉPONSE à faire parvenir au plus tard le 6 mars 2026

à **Charles NOUVELLON** par mail : charles@nouvellon.fr
ou par courrier au 5 impasse Rabuan du Coudray 28000 CHARTRES

NOM et Prénom

Adresse, téléphone(s) et mail (*si changement(s)*) :
.....

Participera(ont) à l'assemblée générale : OUI NON

Déjeunera(ont) : *nombre de personne(s)* :

Joindre à votre réponse les règlements, **par virement sur le compte de l'Hospitalité** :
IBAN : FR7610278372000001011560435 BIC :SWIFT : CMCIFR2A, ou **par chèques à l'ordre de l'HCNDL** :

- un pour votre **cotisation 2025 et 2026 de 15 € par personne** et par an (ne réglez que 15 € par personne, pour 2026, si la cotisation 2025 a déjà été réglée)
- un de **16 € par personne** pour la location des locaux, l'apéritif et le déjeuner.

QUESTION(S) AU PRÉSIDENT (*ci-dessous et au verso si nécessaire*) :

- ne désire(nt) plus recevoir les courriers de l'Association (merci de cocher cette case si - à notre grand regret ! - vous ne voulez plus être membre actif de l'association)